



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement Mardi 30 septembre 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 30 septembre, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme 150^e Groupe Scout Notre-Dame d'Anjou
- 20.02** Autoriser une dépense de 300 \$, taxes incluses, pour l'achat de 12 billets (25 \$/unité) pour le Festival de la soupe organisé par Service d'aide communautaire Anjou, qui aura lieu le 3 octobre 2025
- 20.03** Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'arrondissement d'Anjou, afin d'instaurer une obligation pour les personnes morales d'auditer les états financiers lorsque le total des subventions est égal ou supérieur à 250 000 \$
- 20.04** Approuver la prolongation du contrat d'une durée de 12 mois à Deschamps impression inc. - Autoriser une dépense totale de 170 430,55 \$, contingences et taxes incluses, pour les services d'impression des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour l'année 2026 – Contrat 22-19556

30 – Administration et finances

- 30.01** Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de raccordement des pistes cyclables existantes entre la rue Renaude-Lapointe et le parc d'Anjou sur le Lac SUM_ANJ26-0917 - Aménagement d'un lien cyclable sur Renaude-Lapointe

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'installation de deux conteneurs destinés à l'entreposage de systèmes de stockage d'énergie (batteries) pour l'immeuble situé au 8150, rue Larrey, lot 1 004 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

- 40.02** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser une allée d'accès d'une largeur maximale de 5,5 mètres pour l'immeuble situé au 6280, avenue Goncourt, lot 1 113 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.03** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment en cour arrière à une distance de 0,1 mètre de la ligne latérale avec une hauteur de 1 étage, pour l'immeuble situé au 8108-8112, place Montrichard, lot 1 113 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.04** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation près du 11000, rue Renaude-Lapointe, ainsi que dans l'intersection de l'avenue de Chaumont et de l'avenue Mousseau et préciser la signalisation dans l'intersection de rue Jarry E et du boulevard du Haut-Anjou
- 40.05** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation sur 4e Croissant et de préciser la signalisation sur près du 10701, boulevard Parkway, ainsi que près du 10301, boulevard Ray-Lawson
- 40.06** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation sur l'avenue Lionel-Daunais, sur place de Bellefontaine, ainsi que sur le boulevard des Galeries-d'Anjou
- 40.07** Adopter le second projet de règlement RCA 40-58 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin de modifier certaines dispositions relatives aux piscines, abris spa, pavillons de jardin, enseignes et plantes envahissantes »
- 40.08** Adopter le règlement RCA 45-12 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), afin d'intégrer des critères relatifs à la résilience face aux inondations de surface pour les projets de construction ou d'agrandissement de bâtiments résidentiels »
- 40.09** Adopter la résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), visant à autoriser un projet de démolition du bâtiment situé au 7151, boulevard des Roseraies et de construction d'un bâtiment résidentiel, lot 1 005 094 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PH-79-003)
- 40.10** Adopter le règlement RCA 187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que de travaux d'éclairage et de signalisation routière »
- 40.11** Adopter le règlement RCA 188 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs »
- 40.12** Adopter le règlement RCA 189 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de rénovation aux édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou »
- 40.13** Accepter la somme de 63 400 \$, représentant 10 % de la valeur marchande du lot 1 111 703 du cadastre du Québec (lots projetés 6 592 738 et 6 592 739), conformément au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)
- 40.14** Accorder, en vertu Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser la construction d'un bâtiment isolé pour un centre de la petite enfance (CPE), situé au 8210, boulevard Métropolitain - lot 6 608 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

60 – Information

- 60.01** Dépôt des comptes rendus des réunions du comité d'étude des demandes de démolition et du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou tenues le 2 juin 2025

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025